



DECISION  
N° 96.00.620.004.0 DU 30 AVRIL 1996

ADDITIF n° 2  
au certificat d'approbation C.E. de type  
n° 94.00.620.007.0 du 27 décembre 1994

Le présent additif concerne les balances MASTER K type BA qui diffèrent des modèles faisant l'objet du certificat précité et de son additif n° 1, par la possibilité d'utiliser les dispositifs indicateurs MASTER K types TDA, IDA et IDA-SI objets du certificat d'essai n° TC 2754 du 7 décembre 1995 délivré par le NMI organisme notifié n° 0122.

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs modules constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge, du dispositif indicateur et du dispositif équilibreur et transducteur de charge utilisés doit être apportée par le fabricant lors de la vérification C.E.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et son additif n° 1 restent inchangées.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

